

SNTRS



informations

Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.,
édité par nos soins

25, RUE DES CHEVREUSE 91400 ORSAY. Tél. 69.07.60.13
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : Jean OMNES

Supplément N°24 J LUNDI 30 SEPTEMBRE 1991

2F00

S.N.T.R.S. INFO.
FLASH

SPECIAL

INSERM

A TOUS LES ADHERENTS

AUX SECRETAIRES REGIONAUX CNRS
AUX MEMBRES DE LA C.E. CNRS

*SPECIAL
Politique
SCIENTIFIQUE*

SOMMAIRE

PAGE 2	CALENDRIER PREVISIONNEL, 1991, POUR LE RENOUVELLEMENT DES C.A.P.
PAGES 3-4	TRACT SNTRS-CGT: ARTICLE FICTION INSERM : INSTITUT DE RECHERCHE
PAGES 5-9	MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL SCIENTIFIQUE ET REUNION DE PRINTEMPS 91
PAGES 10 à 14	BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PAGES 15 à 41	COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS SCIENTIFIQUES SPECIALISEES INSERM

- 1991 -

Elections des membres des
COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES DE
L'INSERM

CALENDRIER PREVISIONNEL

L'article 1er de la décision du 26 Aout 1991, est modifié comme suit :

24 Septembre :	Clôture des réclamations concernant les listes électorales auprès du bureau des élections du siège
30 Septembre :	Commission électorale (validation des listes électorales et des réclamations)
3 Octobre :	Diffusion dans les Administrations Déléguées Régionales des listes électorales définitives
24 octobre :	Date limite de dépôt des candidatures par les organisations syndicales au siège de l'INSERM
29 Octobre :	Commissions électorales de validation des candidatures
4-6 Novembre :	Etablissement et envoi du matériel électoral
27 Novembre	Clôture du scrutin
4 Décembre :	Dépouillement
9 Décembre :	Transmission des résultats par les Administrateurs Délégués Régionaux au siège de l'INSERM
16 Décembre :	Proclamation des résultats et désignation des membres élus

SNTRS-CGT

ARTICLE FICTION

INSERM : INSTITUT DE RECHERCHE

Ce travail a pu être effectué sous les directives gouvernementales et européennes et grâce aux crédits en régression attribués par le Ministère de la Recherche.

BUT DE LA RECHERCHE

Faire évoluer un organisme de recherche publique. Ceci est le but affiché. Pour le but réel, voir la discussion.

MATERIEL ET METHODES

Evolution des structures

* Travaux réalisés de 1982 à 1989

- Faire admettre qu'un laboratoire ne peut être une structure constante (en insistant sur l'évidence que pour rester compétitif, il faut évoluer, et que la garantie d'emploi permet la mobilité),
- Afficher la volonté de qualité scientifique, mener un large débat sur l'évaluation,
- Habituer à la notion de fermeture, de succession d'unité, de CJF...
- Faire des propositions systématiques de péréquations dans le domaine de l'emploi (recrutements et promotions par taille de commissions scientifiques) et de créations de laboratoires (répartitions région parisienne-province au nom de la décentralisation).

* A partir de 1990

- Le travail précédent ayant déjà bien déstabilisé les laboratoires, annoncer que toute unité à 12 ans sera fermée et mettre en compétition les successions, créations de novo, scissions, etc... (situation ingérable avec les mêmes critères d'évaluation selon l'avis général !)

* En 1991

- Annoncer, après dépôt des candidatures à la création d'un labo que le concours était pour 2 ans (à noter que, comme pour tout concours INSERM, il y a des postes réservés non affichés pour certains laboratoires qu'il n'est pas question de fermer).

Budget / Emploi

- Doit être en régression pendant plusieurs années. Soutenir environ 50% des besoins financiers des laboratoires.
- Contraindre aux relations avec les partenaires privés et publics.
- Recruter des personnels sur contrats, vacations, Ouvrir largement les laboratoires à tout personnel "en formation" (ceci se fait très naturellement grâce à des créations d'emploi en nombre insuffisant, voire en régression).
- Recourir aux sociétés de service (informatique, entretien par exemple).

Démocratie

- Commencer par développer largement dans tous les domaines.
- Puis mettre la pédale douce en modifiant certaines règles du jeu.
- Porter le coup final en faisant acte d'autorité.

Dernier développement par exemple pour les créations d'unités : faire auditionner les directeurs par le Conseil Scientifique, ce qui conduit à relativiser le rôle des CSS et la notion d'équipes au profit d'un "leader".

RESULTATS

Les résultats sont exprimés sous la forme "Rapport de Conjoncture et Prospective".

Conjoncture : bilan 91

	NOMBRE DE CANDIDATS	POSTES	CONSEQUENCES
Créations d'unités	55	19 en 1992 15 en 1993	9 fermetures en 91 soit : 150 personnes en situation instable : 65 chercheurs dont 47 INSERM 89 ITA dont 59 INSERM
dont CJF en fin de mandats	7	3 en 1992 1 en 1993	3 jeunes équipes remerciées d'avoir fait l'effort de s'autonomiser pour monter un labo
Examens quadriennaux	46	26 : bon pour 4 ans 20 : mandats réduits ou fermeture	Les situations transitoires des laboratoires se multiplient, celles des personnels aussi

A ces données s'ajoutent celles concernant les fermetures précédentes. Ces chiffres ne prennent pas en compte les personnels dans les unités ou CJF dont la situation transitoire se prolonge.

Prospective : résultats attendus pour les années à venir

- 60 à 80 demandes de créations d'unités en compétition dès 1993.
- En maintenant le budget au niveau actuel, disparition de thématiques, d'outils de travail et de savoir-faire.

- La mise en place d'autres structures de recherche version CEE : avec développement de postes régionaux sur des thèmes ciblés -> répartition des dits thèmes entre les différents pays...

DISCUSSION

Situation d'éclatement de l'Institut :

Des laboratoires sont fermés sans aucune justification scientifique. Certains domaines correspondants à des problèmes de santé publique disparaissent quasi-totalement. Les personnels, pourtant bien mal lotis sur le plan financier, doivent se battre pour pouvoir continuer à travailler, quand ils n'en sont pas complètement découragés.

On est en passe de désertifier des régions où l'INSERM était bien implanté. En fait, la situation est tout à fait favorable à la réalisation de 2 objectifs :

- L'intervention publique dans la recherche réduite au minimum permettant au secteur privé d'utiliser les outils mis en place.

Références bibliographiques

- . PV des séances du conseil d'administration : Budget INSERM, vote négatif du SNTRS-CGT depuis 1985
- . Rapport d'activité : NON approbation du SNTRS- CGT

Avis des référés

- . Résultats préjudiciables pour la recherche médicale et la population
- . Réaction des personnels à craindre

Note de l'éditeur : est-ce réellement de la fiction ?

PERDRE NOTRE OUTIL DE TRAVAIL
LAISSER DETOURNER NOTRE MISSION DE RECHERCHE EN SANTE
CELA N'EST PAS INELUCTABLE !
R E A G I S S O N S

Mise en place du nouveau Conseil Scientifique et réunion de printemps 91

Le nouveau Conseil Scientifique comporte 30 membres dont la répartition selon différents critères est la suivante :

-Collège C : 4 élus ; disciplines : patho tissus calcifiés, épidémio, cytométrie, neuro-physio ; appartenances : 1 SNTRS, 1 SGEN, 1 SNIRS, 1 Indépendant.

-Collège B1 : 4 élus ; phospholipides membranaires, physio rénale, pharmaco clinique, neuro physio ; 2 SNCS, 1 SGEN, 1 SNIRS.
: 2 nommés ; viro, immuno.

-Collège B2 : 2 élus ; endocrino, cancéro ; 1 SNESUP, 1 Indépendant.
: 1 nommée ; hémato.

-Collège A1 : 4 élus ; neuro-toxico, physio cellulaire, immuno, cancéro ; 1 SNCS, 1 SGEN, 2 Indépendants.
: 6 nommés ; neurobio, épidémio, socio, immuno, biophysique, économie.

-Collège A2 : 4 élus ; immuno, bio cellulaire, glycoconjugués, physio rénale ; 4 Indépendants.
: 3 nommés ; néphro, hépato, toxico.

Le Président est Claude Amiel, le Vice-Président, Pierre Tambourin ; la délégation permanente se compose de : Pierre Ducimetière, François Favier, Jean-Yves Follezou, Jean Leger, Michel Paillard, Marc Peschanski. Sur proposition de Gérard Deloche, élu C dans le précédent CS, la nouvelle DP rencontrera l'ancienne pour une transmission d'informations, en Septembre .

Les Comités de liaison avec les CSS comportent 4 personnes chacun, dont systématiquement un élu C (sur mon intervention ; j'ai fait également adopter le principe de la présence d'un élu C dans les Comités de Liaison de chaque CSS).

Concernant les élus C, la répartition par Comité de Liaison est la suivante:

- Claude Edouard : CSS2 et CSS3.
- François Favier : CSS1, CSS9 et CSS10.
- Michel Kornprobst : CSS4, CSS5 et CSS7.
- Serge Vitiello : CSS6 et CSS8.

Les points marquants des interventions du DG sont les suivants :

importance accrue du rôle consultatif du CS qui passe à trente membres ;

le DG "propose" (à titre expérimental) au CS l'audition des candidats à la direction-création d'unités (ce que le CS a accepté) ;

concernant le rapport de Conjoncture et Prospective, en plus des axes : vieillissement-handicap, évaluation, prévention, pathologie infectieuse (pris en compte dans les quatre intercommissions du même nom), le DG propose à la réflexion du CS les thèmes suivants : développement, environnement, dépendance (toxicomanie), formation (en particulier des étudiants) ;

d'un point de vue structurel, un effort particulier sera déployé pour la mise en place de la politique de sites et une réflexion devra s'instaurer sur des modes alternatifs de financement de la recherche.

enfin l'épineuse question du nombre de créations d'unités : "en raison du grand nombre de bons projets cette année", il est demandé au CS de proposer une trentaine de créations (sur 55 demandes) ; en revanche, il n'y aura pas d'appel d'offre fin 91 (contraintes budgétaires).

Résultat final : 35 unités sont créées sur deux exercices (92 et 93). Par ordre alphabétique :

19 unités au titre du budget 92 :

Alperovitch	Fardeau	Frade	Hadchouel
Lagarde	Lathrop	Lavalette	Legrand
Levy-Toledano	Louisot	Merault	Orth
Paillard	Poulikien	Sancho-Garnier	Schmidt
Sotelo	Testart	Vernejoul	

Cas particulier de Ferre : un nouveau projet restructuré sera examiné par le CS en Octobre, par la CSS7 en Décembre, en vue d'une création au 1.1.92.

et 15 au titre du budget 93 :

Alhenc-Gelas	Brechot	Charnay	Colvez
Couraud	Gisselbrecht	Job	Kennedy
Rommelaere	Rossi	Rousset	Vainchenker
Vigne	Weill	Wietzerbin	

A noter que la nouvelle procédure (non définitive puisque en expérimentation) d'audition des candidats à la direction-création d'unité, semble être appréciée positivement par plusieurs membres du CS ; je n'ai pu me faire un avis personnel puisque j'étais exclu des jurys comme participant à une demande de création.

Pour évaluer l'impact de cette procédure sur le classement du CS on peut comparer celui-ci avec les classements des CSS :

Classement des CSS

CSS1 : Charnay, Gisselbrecht, Lathrop, Orth, Rommelaere, Dastugue
 CSS2 : Schmidt, Paillard, Pouliken, Bataille, Figarella, Girolami, Poujeol, Fournie
 CSS3 : Brechot, Hadchouel, Vernejoul, Louisot, Meflah, Degans, Klein
 CSS4 : Alhenc-Gelas, Vainchenker, Levy-Toledano, Merault, Gaultier, Legrand, Dhermy
 CSS5 : Job, Rossi, Lagarde, Henichart, Chevillard, Barbet
 CSS6 : Weill, Frade, Vigne, Wietzerbin
 CSS7 : Ferre, Rousset, Feneux, Testart
 CSS8 : Sotelo, Kennedy, Couraud, Rieger
 CSS9 : Lavalette, Bongrand
 CSS10 : Sancho-Garnier, Fardeau, Alperovitch, Colvez, Chevrie, Faivre, Papiernik.

Classement du CS (ordre alphabétique à l'intérieur de chaque groupe)

A+ : Brechot, Charnay, Job, Schmidt, Sotelo, Vainchenker, Weill ;
 A1 : Couraud, Fardeau, Frade, Gisselbrecht, Hadchouel, Kennedy, Lathrop, Lavalette, Levy-Toledano, Louisot, Paillard, Rossi, Rousset, Sancho-Garnier, Vigne ;
 A2 : Alhenc-Gelas, Alperovitch, Colvez, Vernejoul, Lagarde, Legrand, Orth, Pouliken, Rommelaere, Testart, Wietzerbin ;
 A- : Bataille, Degans, Ferre, Merault ;
 (groupes A+, A1, A2, A- : souhait du CS de création en 92 ou 93)
 B, (groupe d'unités que le CS souhaite voir créées durant sa mandature) : Bongrand, Chevillard, Dastugue, Dhermy, Faivre, Gaultier, Meflah, Poujeol, Rieger ;
 C, (groupe que le CS n'envisage pas de créer durant sa mandature, sauf changements importants des projets) : Barbet, Chevrie, Feneux, Figarella, Fournie, Girolami, Henichart, Klein, Papiernik.

Les modifications de classement par le CS portent sur :

la CSS2 : Poujeol, classé 7° par la CSS est en B, devant Figarella et Girolami ;

la CSS3 : Louisot, classé 4° par la CSS est en A1, devant Vernejoul ; Degans, classé 6°, en A-, devant Meflah ;

la CSS4 : Alhenc-Gelas, classé 1° par la CSS, est en A2 ; Vainchenker, classé 2°, en A+ ; Levy-Toledano, classé 3°, en A1 ; Merault, classé 4°, en A- ; Gaultier, classé 5°, en B ; Legrand, classé 6°, en A2 ;

la CSS5 : Chevillard, classé 5° par la CSS, est en B ; Henichart, classé 4°, en C ;

la CSS7 : Ferre, classé 1° par la CSS, est en A- ; Rousset, classé 2°, en A1 ; Feneux, classé 3°, en C ; Testart, classé 4°, en A2 ;

la CSS 10 : Chevrie, classée 5° par la CSS, est en C ; Faivre, classé 6°, en B.

Ces modifications de classement sont elles consécutives à l'audition des candidats par le CS?...va-t-on vers la suppression du classement par les CSS?...à suivre...

Concernant les autres décisions :

sur 44 examens quadriennaux, un mandat à deux ans (U70) et deux suivis à deux ans (U291 et 316).

sur 14 appels d'offre pour direction vacante, 3 fermetures effectives (U37, 113, 187).

sur 10 unités en fin de mandat de transition, 6 fermetures (U16, 133, 157, 160, 215, 278, auxquelles il faut rajouter l'U186, restructuration CNRS, et l'U207, cessation d'activité, non examinée cette année).

total des fermetures : 18

sur 22 demandes de CJF, (10 IdF, 12 hors IdF) 12 ont été attribués (3 en IdF, 9 hors IdF).

bilans des CJF ; sur 13 demandes de prolongation ont été accordées 5 prolongations à budget normal, 2 à demi budget ; 7 feront l'objet d'une création (au 1.1.92 ou 93).

Conseils d'Orientation des Services

Communs : (sur ma proposition, présence systématique d'un élu C)

SC1 : Carayon, Kornprobst ;

SC2 : idem (dans le cadre de la fusion de ces deux SC) ;

SC3 : Edouard, Tambourin ;

SC4 : Drillen, Favier ;

SC5 : Berthelot, Ducimetiere, Vitiello ;

SC6 : Edouard ;

SC7 : Jordan, Tambourin ;

SC8 : Herzlich, Kornprobst, Pouvoirville ;

SC9 : Kornprobst ;

SC10 : Bernard, Edouard, Follezou ;

SC25 : Ducimetiere, Favier ;

Maladies Génétiques : Demaille, Jordan, Vitiello ;

Micro-analyse : Collé, Peschanski.

Comité de suivi des CJF : Amiel,
Aunis, Favier.

Comité de publications : Jordan.

Formation Permanente : Collé

CSRT : Amiel.

Conclusion : dans son ensemble le nouveau CS semble animé des meilleures intentions ; l'ambiance est aux débats ouverts et à la recherche de l'efficacité...Il est évidemment trop tôt pour évaluer le bien-fondé de cette impression.

L'introduction de l'audition des candidats par le CS, le flou persistant sur les buts de la "politique de sites" et surtout le report de l'appel d'offre de 91 sont des sujets d'interrogation ; sans parler des problèmes entraînés par certaines fermetures...

J'attends vos remarques et suggestions.

François FAVIER

Réunion Printemps 1991

BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Réunion Printemps 1991

Récapitulatif des examens quadriennaux

CSS	Nombre d'examens	Mandats de durée normale (4 ans)	CAS PARTICULIERS
1	3	U.268 U.273	U.218 Mandat réduit (12 ans fin 92)
2	10	U.010 U.290 U.090 U.315 U.151 U.319	U.209 Activité favorable + fermeture U.229 Mandat réduit (12 ans fin 92) U.246 Mandat réduit (12 ans fin 93) U.251 Mandat réduit (12 ans fin 93)
3	1	U.099	
4	6	U.082 U.141	U.036 Mandat réduit (12 ans fin 93) U.091 Mandat réduit (12 ans fin 93) U.226 Mandat réduit (12 ans fin 92) U.241 Mandat réduit (12 ans fin 92)
5	5	U.266 U.274 U.317	U.244 Mandat réduit (12 ans fin 92) U.249 Mandat réduit (12 ans fin 93)
6	5	U.042 U.291 U.267 U.271	U.291 Avec suivi à 2 ans U.245 Mandat réduit (12 ans fin 92)
7	5	U.030 U.270	U.223 Mandat réduit (12 ans fin 92) U.224 Mandat réduit (12 ans fin 92) U.242 Mandat réduit (12 ans fin 92)
8	2	U.316 U.318	U.316 Avec suivi à 2 ans
9	4	U.128 U.275	U.037 Activité favorable + Fermeture U.219 Activité favorable + Fermeture
10	3	U.149 U.170	U.070 Mandat de 2 ans

Unités dont la Direction était annoncée vacante au 1er janvier 1992.

14 appels d'offres (dont 8 unités à 12 ans)

- 3 ont fait l'objet d'une candidature
- 5 ont fait l'objet d'une demande de recreation
- 2 sont restés sans candidat
- 1 a fait l'objet d'une restructuration CNRS
- 3 ont fait l'objet d'une demande de recreation avec changement de direction

I) Candidatures à une direction vacante

3 mandats de transition (3 ans avec fermeture au terme du mandat.)

CSS 3	U.180	AUBERY
CSS 2	U.192	BROYER
CSS 6	U.132	FISCHER

II) Demandes de recreation

4 recreations au 1/1/92

CSS 2	U.086	POULIQUEN
CSS 8	U.106	SOTELO
CSS 3	U.189	LOUISOT
CSS 1	U.190	ORTH

1 Fermeture au 31/12/91

CSS 10	U.187	PAPIERNIK
--------	-------	-----------

III) Unités restées sans candidat à la direction

2 Fermetures

CSS 9	U.037	ELOY
CSS 3	U.113	MILHAUD

**BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES**

Réunion Printemps 1991

IV) Restructuration C.N.R.S.

1 Fermeture unité INSERM

CSS 1 U.186 STEHELIN

V) Recréation avec changement de direction

3 Fermetures

CSS 3 U.018 MIRAVET Création de VERNEJOUL
1/1/92

CSS 2 U.209 THIVOLET Création SCHMITT
1/1/92

CSS 9 U.219 LHOSTE Création LAVALETTE
1/1/92

Unités en fin de mandat de transition

4 créations

CSS 3 U.056 HADCHOUËL Création 1/1/92

CSS 4 U.150 LEGRAND Création 1/1/92

CSS 5 U.205 LAGARDE Création 1/1/92

CSS 10 U.287 SANCHE-GARNIER Création 1/1/92

6 Fermetures au 31/12/91

CSS 3 U.016 DEGAND

CSS 2 U.133 GIROLAMI

CSS 3 U.157 KLEIN

CSS 4 U.160 DHERMY

CSS 9 U.215 DUVAL-BEAUPERE

CSS 5 U.278 BARRA

**BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES**

Réunion Printemps 1991

Récapitulatif des 18 fermetures d'unités en 1991

CSS	UNITE	DIRECTEUR	COMMENTAIRES
1	U.186	STEHELIN	Restructuration C.N.R.S.
2	U.133	GIROLAMI	Fin de mandat de transition
	U.209	THIVOLET	Création SCHMITT
3	U.016	DEGAND	Fin de mandat de transition
	U.018	MIRAVET	Cessation d'activité / Création de Vernejoul
	U.056	HADCHOUËL	Fin mandat de transition / Création Hadchouel
	U.113	MILHAUD	Cessation d'activité
	U.157	KLEIN	Fin de mandat de transition
4	U.150	LEGRAND	Fin de mandat de transition / Création Legrand
	U.160	DHERMY	Fin de mandat de transition
5	U.205	LAGARDE	Fin de mandat de transition / Création Lagarde
	U.207	DRAY	Cessation d'activité
	U.278	BARRA	Fin de mandat de transition
9	U.037	ELOY	Unité à 12 ans sans candidat à la direction
	U.215	DUVAL-BEAUPERE	Fin de mandat de transition
	U.219	LHOSTE	Création Lavalette
10	U.187	PAPIERNIK	Unité à 12 ans
	U.287	SANCHE-GARNIER	Fin mandat transition / Création Sancho Garnier

**BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES**

Réunion Printemps 1991

Créations d'unités au titre des années 1992 et 1993 - sous réserve de remplir les conditions nécessaires (chercheurs, locaux)

55 demandes : 30 en Ile de France (dont 4 créations)
23 en Province (dont 1 création)
2 en Europe et Dom-Tom.

Les 55 demandes retenues sont classées par le Conseil Scientifique en groupes d'équivalence scientifique A+ A1 A2 A- B et C

35 unités sont créées sur deux exercices (1992 et 1993) :

les groupes A+ A1 A2, le projet MERAULT et, conditionnellement à sa restructuration, le projet FERRE

Au titre du budget 1992

19 créations:

- 4 créations (3 Paris - 1 Province)
- 4 mandats de transition (3 Ile de France - 1 Province)
- 3 scissions (3 Ile de France)
- 3 C.J.F. 88 (2 Paris - 1 Guadeloupe)
- 3 créations avec changement de directeur (2 Ile de France - 1 Province)
- 2 créations nouvelles ou Unités fermées (2 Paris)

**BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES**

Réunion Printemps 1991CONTRATS JEUNE FORMATIONBilans des Contrats Jeune Formation 1988

14 dossiers = Avis favorable pour l'activité
13 demandes de prolongation
7 ont fait une demande de création d'unité dont 3 sont créées au 1/1/1992

DIRECTEUR	CSS	VILLE
ALPEROVITCH	10	PARIS Scission U.169
FARDEAU Mme	10	PARIS de novo
FRADE	6	PARIS ex U 23
HADCHOUEL	3	ILE DE FRANCE Transition U.056
LAGARDE	5	LYON Transition U.205
LATIIROP	1	PARIS C.J.F.88
LAVALETTE	9	ILE DE FRANCE ex U.219
LEGRAND	4	PARIS Transition U.150
LEVY-TOLEDANO	4	PARIS Scission U.150
LOUISOT	3	LYON Recréation
MERAULT	4	GUADELOUPE C.J.F.88
ORTH	1	PARIS Recréation
PAILLARD	2	PARIS C.J.F.88
POULIQUEN	2	PARIS Recréation
SANCHO-GARNIER	10	ILE DE FRANCE Transition U.287
SCHMITT	2	LYON ex U.209
SOTELO	8	PARIS Recréation
TESTART	7	ILE DE FRANCE Scission U.187
de VERNEJOUL	3	PARIS ex (U.018 + U.113)

C.J.F. prolongés d'1 an à budget normal

CHARRON CSS 6
COLVEZ CSS 10
DASTUGUE CSS 1
RIGAUD CSS 5
RUCH CSS 7

C.J.F. prolongés d'1 an à demi budget

FIGARELLA CSS 2
FOURNIE CSS 2

BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Réunion Printemps 1991

CONTRATS JEUNE FORMATION

Demandes de Contrats Jeune Formation

22 Demandes

10 en Ile de France
12 en Province

1 demande non prise en considération

15 demandes classées par le Conseil Scientifique.

Au titre du budget 1991

12 contrats jeune formation sont attribués (sous réserve de remplir les conditions nécessaires)
dans l'ordre du classement du Conseil Scientifique

3 en Ile de France
9 en Province

BILAN DES DECISIONS DU DIRECTEUR GENERAL
PRISES SUR PROPOSITIONS DES INSTANCES SCIENTIFIQUES

Réunion Printemps 1991

1) Cas Particulier Madame FERRE

Un nouveau projet restructuré sera examiné par le Conseil Scientifique en Octobre, à la Commission Scientifique Spécialisée n° 7 en décembre en vue d'une création au 1/1/1992.

Au titre du budget 1993

15 créations

8 scissions (4 Ile de France - 3 Province - 1 Allemagne)
2 mandats de transition (1 Paris - 1 Province)
3 C.J.F. (3 Province)
2 Créations nouvelles (2 Paris)

DIRECTEUR	CSS	VILLE
PUJOL	3	CAEN
RONIN-VAISSE		MARSEILLE
AIACH	4	PARIS
LANDRY		STRASBOURG
PIPY	5	TOULOUSE
ARLAUD	6	LILLE
LOCHT		GRENOBLE
BAYARD	7	TOULOUSE
JEGOU		RENNES
PESCHANSKI	8	CRETEIL
POULAIN		BORDEAUX
CHASTANG	10	PARIS

DIRECTEUR	CSS	VILLE
ALHENC-GELAS	4	PARIS
BRECHOT	3	PARIS
CHARNAY	1	PARIS
COLVEZ	10	MONTPELLIER
COURAUD	8	MARSEILLE
GISSSELBRECHT	1	PARIS
JOB D	5	GRENOBLE
KENNEDY	8	LYON
ROMMELAERE	1	ALLEMAGNE
ROSSI	5	NICE
ROUSSET	7	LYON
VAINCHENKER	4	ILE DE FRANCE
VIGNE	6	MARSEILLE
WEILL	6	PARIS
WIETZERBIN	6	PARIS

Le 07.05.91

CREATIONS / FERMETURES D'UNITES
1988 - 1991

	1988		1989		1990		1991		TOTAL		
	I	P	I	P	I	P	I	P	I	P	=
CREATIONS	3	5	7	3	6	9	8	5	24	22	46
FERMETURES	2	3	3	3	6	7	9	3	20	16	36
BILAN	+1	+2	+4	0	0	+2	-1	+2	+4	+6	+10

I = Ile de France P = Province

Sur proposition du président, le Directeur Général désigne deux membres nommés de la Direction du personnel : LAPERCHE titulaire + MAUREL suppléant.

Le Directeur Général souhaite que le Président et le Vice-président participent aux réunions de la Direction du personnel.

III - Appel aux candidatures pour les 4 intercommissions et la commission AD HOC "Administration de la recherche"

a) Intercommission "vieillessement"	WICEK	élu C
b) Intercommission "investigation clinique"	APFELBAUM	élu A2
c) Intercommission "recherche en prévention"	BEAUGE	élu B1
d) Intercommission "pathologies infectieuses"	Aucun candidat	
e) Commission AD HOC	FORGUE-LAFFITE	élu B1

IV - Appel aux candidatures pour les représentants aux différents comités suivants :

a) Colloque	DEMAUGRE
b) Edition	MENANTEAU
c) Experts pour gros équipements	BRECHOT
d) Comité Technique CNAMTS	MAUREL
e) Comités Interface avec les sociétés savantes	
	. Hépatologie BRECHOT
	. Rhumatologie DE VERNEJOUL + DELMAS
	. Odontologie MENANTEAU
	. Gastro-entérologie TRAN
	. Nutrition GUERRE-MILLO
f) Comité de liaison avec le C.S.	Président
	Vice président
	LAPERCHE titulaire
	BRECHOT Suppléant

V- Date des prochaines réunions

- . 21-25 mai 1991 : session printemps
- . 16-20 déc. 1991 : session d'automne
- . 1er juillet 1991 : comité de liaison avec le C.S.

SESSION DE PRINTEMPS DE LA CSS N° 3 (21 - 24 mai 1991)

■ Exposé du Directeur Général

I - EXAMEN DES FORMATIONS DE RECHERCHE

Le Directeur Général nous fait part de la modification dans la façon dont le C.S. va se saisir des dossiers de demandes de créations : à partir de cette année, il y aura audition des candidats à la direction par 4 sections de C.S.

En ce qui concerne les candidatures à une création d'unité, le rôle de la CSS est de faire un classement par ordre décroissant en essayant d'évaluer la production scientifique de la future unité sur 12 années ! La CSS ne doit pas se préoccuper du problème d'équilibre Province-Paris qui est du ressort de la politique générale de l'Institut.

II - EXAMENS DES C.J.F.

La CSS prend en considération les demandes et effectue un classement. Les CJF sont accordés pour une durée de 3 ans, 4 ans éventuellement et 5 ans à titre exceptionnel. Il ne conduiront pas forcément à la création de nouvelles unités.

III - EXAMENS DES C.R.E.

La CSS sélectionne les meilleurs dossiers par différentes sections du jury et les interclasses. La CSS N°3 a enregistré 32 demandes dont 8 seront assurées. La CNAMTS peut prendre en charge le financement de certains contrats accordés à la commission, ce qui peut accroître d'autant le nombre de ces derniers.

IV - CONCOURS D'ACCES AU CORPS DES DIRECTEURS DE RECHERCHE 2 EME CLASSE.

Le jury d'admissibilité regroupant les différentes sections de jury établit la liste des candidats par ordre de mérite. Dans les nouvelles commissions, les postes seront ouverts au concours dans des groupes de discipline définis (concours bis).

V - EXAMEN DE L'ACTIVITE DES CHERCHEURS

Le D.G. insiste sur l'importance de l'affectation des stagiaires devant être titularisés à l'issue de la période de stage.

■ Travail de la CSS N°3

A) examens des C.R.E. en 2 sections de jury

1) 9 demandes de contrats au titre 1991 ont été classées :

1. FUNK-BRUNTANO Christian
2. GAMBERT Philippe
3. POMPON Denis
4. MANGENEY Marise
5. LE COMPTE Marie-France
6. AGGERBECK Laurence-Paul
7. PORTHA Bernard
8. DURAND Geneviève
9. DANAN Jean-Louis

2) 4 bilans de C.R.E. ont été examinés :

Les 4 contrats attribués en 1987 (noms des animateurs : BARD Jean-Marie, GILBERT Marc, PICON Luc, RICQUIER Daniel) ont été jugés bien exécutés.

B) Examens des C.J.F.

Les trois demandes ont été prises en considération. Il s'agit de Claude LUTTON, Jean-Pierre PUJOL, Catherine RONIN-VAISSE.

Le classement est le suivant :

1. PUJOL
2. RONIN-VAISSE
3. LUTTON

C) Examens des formations de recherche

1) Examens quadriennaux

- U.099 (HANOUNE Jacques) rattachement principal à la CSS.
--> Avis très favorable de la sous commission.

Les deux autres unités : U.128 (BALAY Claude) et U.290 (DESJEUX Jean-François) sont rattachés principalement à la CSS N°9 et CSS N°2 respectivement.

2) Candidature à une direction vacante d'unité

U.180 (Michèle AUBERY)

--> Avis très favorable de la sous-commission pour un mandat de transition de 3 ans à partir du 01/01/92.

3) Demandes de création d'unités au titre de 1992

Prise en considération de dossiers selon tirage au sort :

- HADCHOUEL Michèle : U.56 - 1ère candidature

--> Avis très favorable de la sous-commission

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 16 NON : 0 ABS : 1

- KLEIN Jean-Paul : U.151 - 2ème candidature

--> déclassé par le C.S. en 1990 (thèmes trop dispersés !)

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 15 NON : 0 ABS : 2

- LOUISOT Pierre : U.189 - Direction à 12 ans

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 17 NON : 0 ABS : 0

- MEFLACH Khaled - Contrat Jeune Formation (CJF) 90-11 - 1ère candidature

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 17 NON : 0 ABS : 0

- DE VERNEJOUL Marie-Christine - 1ère candidature

--> Projet de création à partir de U.18 et d'une équipe de l'unité mixte INSERM 113 - CNRS URA.163

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 17 NON : 0 ABS : 0

- BRECHOT Christian - 2ème candidature

--> Scission de U.75 (J.P. LEROUX)

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 17 NON : 0 ABS : 0

- DEGAND Pierre : U.16 - 2ème candidature

--> Déclassé par le C.S. en 1990 (souhait de restructuration)

--> Note de la CSS N°3 : OUI : 16 NON : 0 ABS : 1

LE CLASSEMENT DE NOTRE COMMISSION EST LE SUIVANT :

- | | |
|-----------------|------------|
| 1. BRECHOT | 5. MEFLACH |
| 2. HADCHOUEL | 6. DEGAND |
| 3. DE VERNEJOUL | 7. KLEIN |
| 4. LOUISOT | |

Remarque : Certains membres de la commission pensent que ce vote a pu être faussé étant donné qu'une tendance a été dégagée d'après le classement à voix haute de chacun, en tour de table.

COMpte RENDU DE LA SESSION DE PRINTEMPS DE LA CSS N° 4 (21-25 mai 1991)

Examens quadriennaux :

Pas de problèmes majeurs pour les 6 unités examinées cette année, les mandats des directeurs ont été renouvelés à la quasi-unanimité (22 à 25 votes favorables sur 25 votants). Il s'agissait des unités 36 (P.Corvol), 82 (A.Hance), 91 (J.Rosa), 141 (B.Lévy), 226 (R.Pariente) et 241 (G.Vassort).

En ce qui concerne les I.T.A., les élus C ont soulevé le problème du déclassement et du nombre très insuffisant de postes offerts aux concours, préoccupations exprimées par les personnels au cours des discussions qui ont eu lieu pendant les visites des laboratoires.

Des I.T.A. d'une des unités visitées ont fait part à l'écu C de pressions exercées par le directeur pour les dissuader de suivre leur équipe de recherche dans le cas où celle-ci obtiendrait la création d'unité demandée cette année. Affaire à suivre.....

Avis sur la prolongation d'un an d'un C.J.F. :

(Mme Mironneau. Bordeaux II)

23 oui 2 abs. / 25 votants

Avis sur l'affectation des chargés de recherche recrutés en 91 :

Il s'agit de : Girard P. (Univ. Lyon), Pilatte Y. (U 139 Créteil), Scamps F. (U 241 Orsay), Gadeau A. (U 8 Pessac), Gandrille S. (Fac. Pharmacie Paris) et Loirand G. (Univ. Bordeaux II)

24 oui / 24 votants

Avis sur la titularisation des stagiaires en chargés de recherche :

Curmi P. 20 oui

Boczkowski J. 22 oui

Villeval J.L. 21 oui

Appel à candidature pour un représentant de la C.S.S. à la Commission Formation Permanente :

Un élu C participant déjà à cette commission, la candidature d'un chercheur est fortement recommandée, personne ne se présente.....

Intervention de P.Lazar :

A propos des créations d'unités :

"...durcir le processus de créations d'unités...", "...nécessité de classer de manière comparative...", "...pas d'hommage au passé mais un pari sur l'avenir...", "...classer par ordre d'espérance de productivité scientifique dans l'avenir..."

Une nouveauté: Les candidats-directeurs à une création d'unité seront auditionnés par le Conseil Scientifique: "...cela ajoutera quelque chose...", "...inclure dans les critères de qualité scientifique la capacité d'un homme à tirer l'attelage...", "...une vraie unité est animée par une personne..."

En réponse à une question sur les risques de personnalisation et de remise en cause du travail des C.S.S. suite à cette audition: "...attendons de voir ce que cela donnera...", "...le rôle des C.S.S. sera plus analytique, le rôle du C.S. plus synthétique..."

Objectif général: "...plus d'unités qu'aujourd'hui mais plus petites..."

Puis, au cas où nous n'aurions pas bien compris: "...on ne vous demande qu'une chose: quelle est l'espérance de productivité scientifique d'un laboratoire d'où qu'il vienne en dehors de tout autre considération..."

Questions posées au sujet de la difficulté d'effectuer un classement:

Comment comparer "l'espérance de productivité scientifique" dans les cas si différents d'un gros labo

en restructuration, d'une petite équipe désirant se développer, d'un C.J.F. arrivé à son terme où d'un mandat de transition ?

Réponses: "...faire passer le message au C.S.: on a classé de 1 à 7, mais...", "...aller vers un classement analytique...", "...vous avez bien tous un classement dans vos têtes...", "...si vous ne classez pas sur des bases scientifiques, ce sera fait autrement ...", "...interclasser en fonction du passé serait bien pire...", "...faites le classement qui est à votre portée..." (au cas où nous n'aurions toujours pas bien compris !)

Concernant les C.J.F.:

"...étape ni nécessaire ni suffisante vers la création d'unité...", "...la moitié des C.J.F. devrait conduire à des unités...", "...accorder un C.J.F. ni trop tôt, ni trop tard...", "...sentir le moment adéquat du coup de pouce nécessaire à une équipe...", "...essayer d'augmenter le nombre global des unités vu l'arrivée à leur terme des C.J.F. et les nécessaires scissions des gros laboratoires...", mais: "...peu d'espoirs budgétaires cette année..." ?...

Informations diverses:

Sur les 40 demandes de C.R.E. concernant la C.S.S. 4, environ 12 seront accordés (+ 2 ou 3 par la CNAMTS)

25 candidats pour 9 postes de DR2 : "...année-record..."

Préparation du rapport "conjoncture et prospective" par la C.S.S. en février

Bilans des C.R.E. :

Notation adoptée: 1(contrat non rempli), 2 (satisfaisant), 4 (très satisfaisant)

C.R.E. notés 4 : Amalric, Casellas, Gaultier, Guillin, Hourdille, Landry, Lenfant, Sie

C.R.E. notés 2 : Boffa, Cohen-Solal, Guedon, Eugène, Lockhart, Najman, Verdetti

2 C.R.E. (Guéret et Villemot) sont prolongés d'un an sans budget supplémentaire pour permettre la réalisation du contrat.

Demandes de C.J.F. :

Les 5 demandes examinées ont toutes recueilli des avis favorables de la part des différents rapporteurs et ont été prises en considération par la C.S.S. (18 à 22 oui sur 22 votants).

Classement :
 1- Landry Y. (Strasbourg), poumon
 2- Aiach M. (Paris), hémostase
 3- Mornex J.F. (Lyon), poumon
 4- Ben Jebria A. (Bordeaux), poumon
 5- Najman A. (Paris), hématologie

Recrutement dans le corps des DR2 :

Les élus C n'assistant pas aux délibérations des jurys, nous ne pouvons que rendre compte d'un classement final déshumanisé...Quelques remarques cependant :

Les discussions ont été vives : plus de 4 heures de délibérations en séance plénière, notamment pour harmoniser les critères de classement entre les 3 sous-jurys.

Il est intéressant pour l'écu C d'assister aux auditions des chercheurs bien que sa présence ne soit pas toujours spontanément acceptée (il faut s'imposer...) et que les conditions ne soient pas les meilleures (on entre et on sort avec les candidats).

Classement final :
 1- Jandrot-Perrus M. (Fac. Bichat-Guillin)
 2- Kerbiriou-Nabias D. (U 143-Mme Meyer)
 3- Dumenil D. (Institut Gustave Roussy-Vainchenker)
 4- Pagnier R. (U 299-Poyart)
 5- Beaumont C. (C.J.F. 89-04-Grandchamp)
 6- Cordier G. (U 80-Revillard)
 7- Vicaut E. (U 141-Lévy)
 8- Gabarz M. (U 160-Dhermy)
 9- Bertrand O. (U 160-Dhermy)
 10- Gallego G. (C.J.F. 89-09-Gaultier)
 11- Marden M. (U 299-Poyart)

12- Curzi L. (C.J.F. 89-09-Gaultier)

13- Winocour P. (U 331-Mc Gregor)

14 ex-aequo : Arnoux B., Ben Jebria A., Boucher M., Bursaux E., Cuche J.L., Moalic J.M.

Quelques statistiques sur les 8 premiers classés :

Moyenne d'âge : 44 ans, 6 femmes et 2 hommes, 2 hémostase, 4 hématologie,
1 poumon, 1 vaisseau.

Absence remarquée du "cœur pur" dans les 13 premiers classés.

Demandes de création d'unités :

Les 7 demandes de création présentées obtiennent toutes des avis favorables de la part de l'ensemble des membres des sous-commissions ayant effectué les visites.

Les préoccupations concernant les I.T.A. quant au déclassement et au nombre insuffisant de promotions les concernant, déjà évoquées au moment des examens quadriennaux, ont été soulevées devant la commission par les élus C.

Les problèmes liés à l'obligation de classer et à la définition des critères de comparaison entre des laboratoires très différents, déjà signalés lors de l'intervention de P.Lazar, ont donné lieu à de nombreuses discussions dont la teneur générale a été exposée plus haut.

Pratiquement, la commission a dû classer les demandes issues des cas de figures suivants :

2 scissions-restructurations de grosses unités

2 mandats de transition arrivant à leur terme (dont l'un aboutissant à 2 demandes de création)

2 C.J.F. demandant leur transformation en unités

Le classement effectué a été assorti de remarques pour le Conseil Scientifique et du vote d'une motion (à la fin de la session) exprimant la grande difficulté ressentie par la commission devant la situation actuelle et le risque de sa perpétuation l'année prochaine si des modifications ne sont pas mises en oeuvre.

Classement : 1- Alhenc-Gelas F. (Physiologie et pathologie expérimentale vasculaires)

2- Vainchenker W. (Hématopoïèse et cellules souches)

3- Lévy-Toledano S. (Physiopathologie cellulaire et moléculaire des cellules du sang et du vaisseau)

4- Mérault G. (Recherches sur la drépanocytose)

5- Gaultier C. (Les adaptations cardio-respiratoires)

6- Legrand Y. (Protéines adhésives et protéases des cellules vasculaires et sanguines)

7- Dhermy D. (Pathologie cellulaire et moléculaire en hématologie)

N.B. : Une seule demande d'unité est issue de la "province" : celle de G. Mérault (Guadeloupe)

Demandes de C.R.E. :

40 demandes de C.R.E. ont été examinées par 3 sous-sections, une douzaine serait accordée et 2 ou 3 par la CNAMTS, il a été décidé d'en classer 19.

Chaque sous-section adopte une notation en A (16-20), B (13-16) et C (10-12) et l'inter-classement est effectué en séance plénière.

Classement : 1-Chomienne, 2-Mironneau, 3-Dusser, 4-Brambilla, 5-Cohen-Solal, 6-Capdeville, 7-Delsol, 8-Feuvray, 9-Cadroy, 10-Freyssinet, 11-Giraud, 12-Marthan, 13-Freyss-Beguin, 14-Hourdille, 15-Barhanin, 16-Fischer, 17-Tocanne, 18-Marty, 19-Dall'Ava Santucci
20 ex-aequo : Bianchi, Bonnet, Gros, Marche, Noireaud, Sternberg

Motions votées à l'unanimité :

La première attire l'attention de la direction de l'INSERM sur la grande difficulté qu'a rencontrée la commission pour classer les demandes de création d'unités et les conséquences sur l'éventuelle fermeture de laboratoires dont l'activité et les projets ont été jugés satisfaisants par la commission. La deuxième, proposée par les élus C, déplore l'inégalité existante entre chercheurs et I.T.A. en ce qui concerne la prise en compte de l'ensemble de la carrière antérieure d'un chercheur qui se présente au recrutement alors que celle d'un I.T.A. n'est prise en compte que partiellement.

COMMISSION SCIENTIFIQUE SPECIALISEE N° 5 Session de printemps 1991

Réunion Intersyndicale du 13 mars 1991 (17h 30) : Invité en fin de réunion, un consensus semble établi pour Bockaert à la présidence. Seyer est proposé comme membre C à la DP

Mise en place de la Commission le 14 mars 1991 : Après la présentation des membres, avec leurs thèmes le DG expose les grandes lignes du fonctionnement. Il est questionné sur le CODIS, collège de conseillers scientifiques nommés. Un manque de continuité dans la réévaluation est regretté puisque la durée de la mandature est égale à la périodicité de la réévaluation (Mr Jacquemin). L'insertion de l'INSERM dans l'Europe (question de Mme Pierre) devrait se faire autour des régions et de 3 ou 4 axes : harmonisation des thérapeutiques, grandes maladies, génome et éthique. Le DG sollicite des candidatures pour les intercommissions.

Elections : Président Bockaert, Vice Jacquemin, tous deux à la DP avec Chevillard, Fiessinger, Pierre, Maucou, Strosberg (nommé) Seyer et, comme suppléants : Monneret, Monsigny, Bourgarit, Saltarelli, Beaune (nommé) et Vilayleck.

Intercommissions

Représentants

Liaison avec le conseil scientifique : Bockaert, Jacquemin, Maucou, Lamboeuf.

Visites d'unités

Chevillard (Montpellier, création à partir d'U 300) : Des reproches ont été faits dont la juxtaposition d'équipes, un âge avancé et des publications de niveau moyen.

Rossi (Nice, succession de Fehlmann U 210) : La jeunesse et le dynamisme du personnel ont impressionné la sous commission. Les ITA sont sainement agressifs. Certains ont quitté d'autres laboratoires pour celui-ci. Bien qu'insatisfaits, ils reconnaissent leur motivation.

Roques (Paris, examen quadriennal de l'U 266) : L'unité maîtrise la pharmacologie de la synthèse des molécules à leur effet sur le comportement animal. Le travail a été jugé excellent. L'entrevue avec les ITA a été réduite à sa plus simple expression car la prise de contact proposée par Seyer la veille n'a pas paru convenir au laboratoire. Les ATOS s'estiment très défavorisés par rapport à leurs collègues des organismes de recherche. A l'intérieur même du labo il existe une grande hétérogénéité quant à leur possibilités de publication.

Examen des formations de recherche :

U 244 (E. Chambaz), rapporteur Jacquemin, expert européen Pr Nieg : Il y a eu un seul recrutement depuis 1984. L'unité a du matériel lourd, elle aura 12 ans en 1993 et le problème de son avenir va se poser.

U 249 (J. Demaille), rapporteur Monsigny, expert européen : Devant la multiplicité des équipes, la sous commission a dû se subdiviser. Le travail est excellent et les ITA satisfaits de leur sort (Thibout). Des besoins en matériel lourd sont soulignés : séquenceur de nucléotides, microscope confocal, RMN 600 Mhz et, à plus long terme, cristallographie. Bili participe à une demande de création d'unité (Chevillard) et Roizès souhaite prendre son indépendance.

U 274 (Claret), rapporteur Chevillard : La succession (1995) serait prévue (Mauger) avec l'accord de tous, ce qui constitue une solution au problème de renouvellement d'unités. Un poste de secrétaire est à prévoir en raison d'un départ en retraite.

Contrats jeune formation :

Sur 22 demandes, dont 4 dans la commission 5, 10 créations sont prévues. Il faut un chercheur INSERM et le contrat peut évoluer en une création en trois ans. Il faudra alors au moins 3 chercheurs INSERM, ou 2 associés à un chercheur externe. Tillement, Pipy et Dausse sont retenus dans l'ordre.

La session d'automne 1991 est prévue pour le 6 janvier 1992, préparée par la délégation permanente le 11 octobre. Le 5 juillet, le comité de liaison avec le Conseil scientifique doit défendre le classement des promotions DR2 et des créations.

14h 45 Présence du DG qui répond aux questions. Il faut prévoir 6 postes de DR2 pour 21 candidats. La nouveauté est dans l'audition des candidats directeurs d'unités par le CS. Pour ce, il sera subdivisé en sous-sections recomposées. Ce nouveau système pourrait être étendu aux sous sections de commission à l'avenir. Les créations ne doivent pas être faites en référence au passé mais comme un pari sur l'avenir, une **espérance de production scientifique**. Le CJF n'est pas une garantie de formation d'unité, mais ce devrait être le cas pour 3 ou 4 d'entre elles. Il y a 55 demandes de créations alors qu'aucun nombre n'est encore arrêté. Sur 28 demandes de CRE, 8 attributions sont prévisibles, mais il faut en classer 16 pour prévoir d'éventuelles augmentations du budget et le financement par la CNAM qui examine les 9 premiers classés. La CNAM n'aime pas prendre en considération un contrat qui n'en a pas fait la demande. Il importe donc de songer à cette éventualité dès qu'une retombée intéressante peut être espérée. La préférence doit être donnée aux équipes n'ayant pas d'autre financement. La somme maximale peut être modulée sans aller jusqu'au saupoudrage (ne pas descendre en-dessous de 150 000), en sachant que le nombre de contrats ne sera pas changé. La Commission est souveraine sur ce point, à la fois sur les aspects scientifiques et politiques.

Promotions DR2 : Il y a 7 postes, dont un poste bis, destiné à favoriser une orientation de recherche (biotransformation des médicaments, pharmacocinétique), avec 24 candidats, dont 2 pour le poste bis. Si la présentation dans deux commissions différentes n'est pas conseillée, la présentation à un poste bis est possible. Le problème de l'autodistribution ne se poserait pas trop au niveau DR2, mais plutôt au niveau CR. Monsigny s'inquiète de la violation au statut de fonctionnaire que constitue la présence de personnel de grade inférieur au niveau recruté. Le DG souligne que ceci est légalisé par un décret du Conseil d'Etat (1984), que ceci correspond à une utilisation maximale des compétences insuffisamment représentées dans le rang A et qu'à l'expérience ceci n'entraîne aucun disfonctionnement. Au demeurant, l'oral est public, à condition que les auditeurs entrent et sortent avec le candidat.

Rapport de conjoncture et prospective : En juillet 1992, le CS définira les grandes options pour son exercice. Les commissions sont invitées à y réfléchir pour préparer une session spéciale prévue pour février 1992, dès que les rapports des différents CSCRI seront disponibles. Le CSCRI d'Ile de France est subdivisé en 8 (1 par ADR) en raison de sa

lourdeur actuelle. Les élections sont prévues pour Septembre-Octobre, les rapports devraient être faits pour Noël et une première réflexion pourrait être menée durant la session normale de janvier. L'application de la politique définie devrait commencer dès 1992.

Créations :

Barbet (Marseille), rapporteur Beaune : Sur le thème du médicament, l'unité en restructuration a de nombreux contacts avec l'industrie pharmaceutique. Elle encadre de nombreux DEA et thèses mais avec peu de candidatures potentielles dans les organismes de recherche. L'étude pharmacocinétique des macromolécules (anticorps) est une nécessité. L'avenir de l'unité est menacé par le projet de Mr Cano de fonder une équipe universitaire. En 2 ans, il n'y a pas eu de regroupements sensibles.

Chevillard (Montpellier), rapporteur Maucou : Le niveau des publications de l'équipe s'améliore sensiblement. Un projet d'immortalisation des précurseurs de cellules pariétales gastriques semble intéressant. Monsigny émet des réserves sur l'aptitude de 3 équipes jusque là indépendantes à travailler ensemble.

Hénichart (Lille), rapporteur Roche : L'équipe s'intéresse aux récepteurs nucléaires à travers les interactions peptides/ADN. Les publications, nombreuses (100) et de bon niveau (Biochemistry, BBRC, PNAS, ...) résultent pour 1/4 des collaborations des demandeurs. Les activités de transfert vers l'industrie (Servier) et l'enseignement (pharmacochimie, DEA) sont nombreuses. Les besoins sont un microspectrofluorimètre, un P3 et une interface avec la biologie cellulaire.

Job (Grenoble), rapporteur Jacquemin : Cette petite équipe d'une dizaine de personnes en est à sa deuxième candidature et a déjà reçu un rapport très favorable. Issue de l'U 244 (Chambaz), elle s'intéresse au cytosquelette. Les publications sont d'un niveau impressionnant.

Lagarde (Lyon), rapporteur Jacquemin : L'unité, résultant de la restructuration de l'U 205, devrait s'intéresser à la médiation lipidique. De très nombreux contrats "alimentaires" permettent de financer des thèses mais avec un risque de dispersion.

Rossi (Nice), rapporteur Bourgarit : Le départ de Fehlmann vers le secteur privé a imposé une restructuration de l'U 210. Les relations étroites qu'il entretenait avec le groupe contribuent à la valorisation. Le recentrage des thèmes se poursuit (cf visites).

Le classement : Job, Rossi, Lagarde, Hénichart, Chevillard et Barbet, a été adopté par 20 accords, 2 abstentions et un refus de vote.

Bilan des CRE 1987 :

Le DG a insisté pour que cette évaluation ne soit pas une simple formalité. Les rapporteurs de la demande de contrat ont fait un bilan écrit, étayé de publications. La bonne réalisation du contrat est notée sur 4. Le nombre limité de possibilités (1, 2, 4) oblige à des attitudes tactiques. Résultats : Monneret (analogues d'AZT) 3,92; Cohen (prohormone processing) 3,84; Haye (phospholipases) 3,68; Latruffe (BDH) 3,68; Nordmann (alcoolisme) 3,56; Berezat (phospholipases) 3,17; Grigorescou (insulin Tyr kinase) 2,33; Tillement (a glycoprotéine) 2,0.

Prolongation de mise à disposition : Amade P., U 303 de Villefranche sur Mer, CR1 INSERM, mis à la disposition de l'ORSTOM à Nouméa souhaite une prolongation. En raison de l'absence totale de résultats, la commission s'y oppose. Elle ne peut que suggérer un rattachement définitif à l'ORSTOM.

Seuwen K. souhaite une prolongation à l'EMBL. Strosberg s'étonne du manque de réciprocité des échanges avec ce labo.

Auditions des candidats DR2 : Le DG impose à la commission de se subdiviser en deux sous-jurys. Il sont composés en fonction des possibles intérêts des membres du jury.

A : Jacquemin, Strosberg, Beaune, Bourgarit, Drouhault, Fliessinger, Fournié-Zaluski, Monneret, Rossi, Rondou, Toulouse.

B : Bockaert, Chevillard, Lamboeuf, Maucou, Michel, Monsigny, Roche, Saison-Behmoaras, Saltarelli, Vincent.

Après une rapide présentation, le candidat dispose de 1/4 h pour exposer son passé et son programme, à l'aide de diapos et de transparents. Pendant 1/4 h, il répond aux questions du jury. Le débat est mené ensuite en huis clos.

Classement : Couraud, Hen, Begeot, Paris, Valette, Badet, Drouva, Prollet, Pierre, Colard, Courvalin, Baudier, Marullo.

Contrats de recherche externes : Pour plus de justice, la commission a décidé de se réunir en session plénière pour examiner les projets. Le classement élaboré est : Cohen (exocytose), Dausse (hypertension), Chabre (GTPase), Seuwen (G protéine), Banaigs (molécules marines), Legrand (diacylglycérols), Leglise (hématotoxicité) compatible CNAMTS, Feger (endocytose), Benard (neuroblastes), Goeldner (Photoactivation), Henry (mitochondrie), autres demandes 13° ex aequo. Des raisons extrascientifiques (équipes en difficulté, chercheurs hors unités) ont également été prises en considération.

Préparation de rapport de Conjoncture et prospective :

Thèmes actuels de la commission

Signalisation : Molécules de communication, récepteurs membranaires et nucléaires, transduction, messagerie intracellulaire, oncogènes et signalisation cellulaire, interrelation entre signalisations, régulations géniques par les messagers, trafic intracellulaire et compartimentation

Toxicologie : Immunotoxique, expression des enzymes du métabolisme des xénobiotiques, génotoxicologie, aspects cellulaires et moléculaires des toxiques
Pharmacologie moléculaire

Avec toutes mes excuses pour le caractère hâtif de ce rapport, les fautes et le retard car cette participation aux commissions, pour intéressante qu'elle soit, ne me dispense pas de manip.

A ta disposition pour toute information complémentaire

René

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CSS N° 6

La Commission n°6 s'est réunie le 6/03/1991. Au cours de son allocution, le Directeur Général a particulièrement insisté sur le rôle des C.S.S. dans le rapport de Conjoncture et Prospective dont l'élaboration devrait commencer au plus tôt compte tenu des allers retour entre Conseil et Commissions.

Le Directeur Général a ensuite le rôle des intercommissions qui sont censées promouvoir des orientations de recherche dont l'INSERM n'est pas en mesure (actuellement) d'assurer parfaitement l'animation par ses instances scientifiques. Il a particulièrement insisté sur l'Intercommission "maladies infectieuses et parasitaires".

A propos des structures mixtes, les conventions d'hébergement de laboratoires ne sont pas destinées à créer des structures mixtes INSERM HOPITAUX qui relèvent de projets pilotes, en aucun cas il n'est envisagé la création de lits d'investigation clinique.

La Commission a ensuite désigné le Président et les membres du comité permanent:

Président : FRIDMAN

V.Président : SOULILLOU

Membres Titulaires

Membres Suppléants

rang A1: COURVALLIN.....BENSUSSAN

rang A2: CAZENAVE.....TREPO

rang B1: COFFIN (SGEN).....RICHARD (SNCS)

rang B2: AUTRAN.....FARDET

rang C : HENZEL (SNTRS).....BRUN-ROUBEREAU (SGEN)

membre nommé : LIAUTARD (SNCS).....DAVOUST

Les opérations de vote ont permis de mettre en évidence une majorité opposée aux candidats présentés par les organisations syndicales à un point tel que le Président a été dans l'obligation d'intervenir en faisant remarquer que l'éviction systématique de représentants des organisations syndicales dans le comité permanent pourrait être lourde de conséquences et rendre le fonctionnement de la Commission très difficile. Il faut aussi faire remarquer qu'hors les candidats des organisations syndicales, les autres candidats (donc élus) parlent de fort jolie façon de l'excellence des projets de sujets de pointe mais semblent ignorer qu'il existe dans les laboratoires des personnels qui leur sont ce qu'on (ils) appellent leurs collaborateurs.

D'autre part l'évocation des C.R.E. au cours du Comité Permanent, en particulier de leur rôle comme assistance aux chercheurs isolés et aux équipes cliniques légitime les inquiétudes que l'on peut avoir quant à l'éthique qui prévaudra au moment de leur distribution.

Au cours des visites d'unités effectuées par les délégations de la CSS n°6 pour les examens quadriennaux, les demandes de créations ou des bilans de CJF, plusieurs problèmes de personnels ITA se sont révélés et demandent à être résolus en tenant compte des intérêts des personnels et de la recherche.

1/Bilan de la CJF 88 11 (JACQUEMONT à LYON)

Cette formation arrive à terme et ne donne pas lieu à une candidature de création d'unité, pour des raisons extra-scientifiques. De ce fait, 2 ingénieurs INSERM: Mme LYON (IR) et Mme RIEUMAILLHOL (IE) vont se trouver sans affectation. Mme LYON est cosignataire d'une demande de CJF effectuée par Mr MORNEX, il serait donc normal qu'à la création de cette structure elle y soit officiellement affectée. Mme RIEUMAILLHOL travaille en équipe avec Mr EPSTEIN (CR1 CNRS membre du CJF) et demande à le suivre dans sa nouvelle unité afin de continuer le projet qu'ils développent ensemble. De plus, il est important de souligner que les conditions d'environnement qui ont entravé la possibilité des titulaires de la CJF d'effectuer une demande de création d'unité rendent impossible leur éventuelle affectation sur le site.

2/EXAMEN de l'unité 245.

Mme DELAGE (CR1 INSERM) quitte cette unité et demande à être affectée à l'URA CNRS 595 dirigée par le Pr GIROUD dans l'équipe de Mme FLORENTIN (DR1 INSERM).

Pendant de nombreuses années, Mr L.GARY (TR INSERM) qui est à l'origine animalier auprès de l'ADR 6 travaille avec Mme DELAGE et a maintenant la responsabilité de mise en oeuvre de techniques qui n'ont plus rien à voir avec sa qualification initiale. Cette collaboration a permis à Mr GARY, au travers d'une formation effectuée dans le cadre de son activité, d'améliorer ses connaissances et sa qualification. Il serait préjudiciable d'interrompre cette collaboration à la fois pour la carrière de Mr GARY et pour l'aboutissement des programmes en cours.

D'autre part Mmes DELAGE, FLORENTIN et Mr THANG (directeur de l'unité 245) appuient la demande faite par Mr GARY de suivre Mme DELAGE dans sa nouvelle affectation (lettres jointes)

3/ U196 (demande de création par Mme WIETZERBIN)

Cette unité manque de personnel ITA : 3 ingénieurs dont 2 INSERM et 1 relevant d'un statut précaire (INSTITUT CURIE). L'INSERM devrait ouvrir un poste au concours externe pour cette formation et pour permettre à cet agent de présenter sa candidature.

Sur un plan plus général, il a été constaté dans certaines formations ou des projets de formations un nombre insuffisant d'ITA (FRADE.....) et des déséquilibres dans l'éventail des qualifications quand celui ci existe (U245 ,.....)

D'autres formations (U245, U132.....) ont révélé de graves carences dans le fonctionnement: le conseil de laboratoire n'est pas ou mal consulté sur les points qui relèvent de sa compétence, les conséquences ne se sont pas faites attendre: les droits essentiels de certains agents n'ont pas toujours été respectés comme le droit au temps partiel, la répartition des ITA entre les équipes a parfois été un peu arbitraire..... l'accès des ITA à la signature de travaux dans lesquels ils ont eut une participation essentielle n'y est pas une pratique habituelle

Ces points ont été évoqués au cours des visites avec les actuels ou futurs Directeurs, ils se sont bien entendu engagés à

ce que tout cela change, dont acte mais il sera quand même important de garder la mémoire des observations pour les prochaines échéances.

Au cours des demandes de créations d'unités, une candidature n'a pas fait l'objet de la visite normale d'examen, le coordinateur ayant jugé préférable de se faire accompagner par un seul membre bien choisi de la délégation pour rencontrer le demandeur dans un congrès il y a eu bien sûr protestation de l'élus SNTRS qui a été soutenu par les élus syndicaux.

A la demande des élus C, la commission a adopté une motion demandant que l'INSERM tienne compte des avis des instances scientifiques concernant les nécessités en personnel ITA en nombre et en qualifications ainsi que des souhaits des personnels quand l'évolution des structures imposent la mobilité thématique. Une autre motion a été adoptée sur la prise en compte des services effectués avant le recrutement qui peut être porté à 100% après avis de la CSS et il semblerait que cela ne s'applique pas aux ITA. D'autre part, lors de la titularisation des chercheurs recrutés durant la session précédente, il a fallu intervenir car pour certains le plus grand danger était dans le fait qu'on recrutait des chercheurs pur 30 à 35 ans.....

Les contrats de recherche externes n'ont pas toujours été distribués en tenant compte des indications faites par l'INSERM: chercheurs isolés et équipes non INSERM mais à faibles revenus et proposant un projet clinique, il semblerait au contraire que pour la majorité de la CSS6 il soit souhaitable que l'argent aille dans des équipes où il s'en trouve déjà. Cela est toujours justifié par référence à l'excellence des projets ce qui permet de trancher rapidement avec la conscience en paix et avec la certitude au moins affichée de favoriser la science

MOTION

A l'occasion de l'avis de la prise en compte à 100% de la durée des services effectués par des chercheurs recrutés en qualité de fonctionnaires, la Commission déplore que cette procédure ne soit pas appliquée pour les personnels ITA et souhaiterait voir dans les meilleurs délais la suppression de cette inégalité.

VOTE : OUI 20 / 20

COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA CSS N° 8

REUNION D'INSTALLATION DE LA CSS 8 LE 25.2.91

quelques idées-clé :

du DG :

"Il faut lancer une politique de site : favoriser l'interaction des unités travaillant sur le même site. Les unités doivent trouver une meilleure insertion dans leur environnement et interagir avec les différents labo travaillant sur le même thème. Il faut prendre contact avec le tissu et le restructurer".

"Le jury d'admission modifie peu le jugement de la commission d'admissibilité".

"Les CRE sont attribués en fonction de la qualité de la demande et des ressources propres de l'équipe. Il serait souhaitable que le CNRS fasse la "réciproque" (des "CRE" CNRS ?). Au moyen des CRE, 500 labo sont affiliés à l'INSERM.

"Les commissions doivent être sévères et exigeantes dans leurs évaluations".

"La qualité de l'évaluation est la carte-clé de l'INSERM".

des membres de la CSS 8 :

Il faut avoir des Neurosciences une vision plus globale que celle donnée par la BM ou les Cognisciences.
CSS n°8

SESSION DE PRINTEMPS 1991, 8 AU 12.4.91

Lundi A-M: sous-jury de CRE
Mardi matin: séance plénière, classement des CRE
Mardi A-M : création d'Unités
Mercredi matin: Mercredi après-midi: audition DR2
Jeudi : classement DR2

Introduction par le DG, au début de la session.

"Les Unités sont le fer de lance de l'INSERM"

Philippe Lazar

Fonctions de l'INSERM par l'intermédiaire des CSS :

- Animation d'un secteur, ici la neurobiologie et le secteur neuro-musculaire.

- Evaluation des Unités: l'évaluation permet à une CSS d'exprimer à une unité des recommandations et des conseils.
- Remise en cause périodique effective des Unités: contrat lourd avec possibilité de résurgence. Donc durée de vie 12 ou 15 ans: présentation d'un projet mis en compétition avec les demandes de création. En cas de succession, mandat de 3 ans puis fermeture automatique.
- Champ difficile : les fermetures d'Unités
création d'un Conseil pour aider les unités qui vont fermer (aide à la décision).

-CJF: 250 KF par an pour 3/4 ans ou même 5 (exceptionnellement et non renouvelable).
Les CJF doivent servir à favoriser l'émergence de nouvelles Unités.

-Création d'Unité : 3 CR statutaires INSERM ou 4 CR statutaires, dont 1 INSERM.

Il y aura des incitations pour que des CR aient envie de muter vers ces formations. Il faut donc favoriser l'essaimage et donc que de jeunes chefs d'équipes sortent du cocon d'une Unité pour se poser ailleurs pour démarrer de nouvelles structures.

-Les CJF doivent être attribuer ni trop tôt ni trop tard.

Il ne faut pas les donner à un groupe qui pourrait prétendre à la création d'Unité. Donc un CJF est un coup d'accélération avant que le groupe atteigne sa "majorité".

- Les CRE : 100 000 F/an, renouvelable.

Ils sont donnés à des équipes relevant d'autres organismes.

La sélection doit se faire par la qualité.

On doit retrouver dans les dossiers sélectionnés la présence différenciée de chaque catégorie de "clients", comme les équipes universitaires et les équipes CNRS ou de l'I.P. Ces équipes sont les témoins positifs de l'ensemble du processus et constituent des points de repères qualitatifs. L'évaluation se fait au moment des bilans de CRE. L'examen des CRE donne des renseignements importants sur la recherche en cours dans des organismes extérieurs à l'INSERM.

- Concours DR2 :

33 candidats DR2/DR2 bis pour 8 postes DR2 et 1 poste DR2 bis.

C'est un concours de la fonction publique, donc ouvert aux CR1 (concours interne) et aux candidats extérieurs. L'audition est un élément essentiel qui complète le dossier du candidat (cette notion d'oral n'est pas imposée par le texte et devrait exister dans tout les EPST).

Le jury d'admission n'a que les documents écrits.

(fin de l'intervention de P. Lazar)

Questions au DG :

- Combien de contrats seront accordés ?

DG : 120 pour 10 CSS. (par commission, le nombre sera proportionnel au nombre de demandes, donc pour la CSS8 : $120 \times 54 : 434 = 15$ contrats garantis, - si restrictions budgétaires).

Certains contrats pourront être subventionnés par la CNAMTS.

- En ce qui concerne le bilan des CRE, la reconnaissance à l'INSERM par brevets ou papiers dans lesquels l'INSERM est remercié est-elle obligatoire?

DG: oui, pour la forme, mais si le contrat scientifique est rempli, c'est l'essentiel.

- Les visites d'Unités pourraient durer 2 jours ?

DG : oui dans certains cas.

- Diminution des crédits de 39 millions ?

DG : non, 17 millions en réalité.

- Somme identique attribuée pour les CRE ?

DG : oui. Au delà de 15 contrats classement par groupe pour adresser certains de ces contrats à la CNAMTS si la nature du contrat le justifie.

- Un expert étranger devrait être désigné aussi pour la création d'Unités.

DG : je n'y suis pas opposé mais le coût de l'évaluation en serait augmenté et l'instrument de mesure ne doit pas coûter plus cher que ce qu'il mesure. Même un regard "vide" est important dans l'évaluation. L'espoir est que l'expertise européenne soit réciproque pour aider à la construction de l'Europe (collaborations - réseaux). ((sens de la corrélation et non de la causalité : le bon expert n'est pas suffisant pour faire le bon expertisé))

- Critères CNAMTS

DG : à l'appréciation du rapporteur.

- Pour un bilan de CRE s'il n'y a que des articles soumis pour publication ?

DG : le bilan de CRE et le renouvellement doivent être reporté à l'année suivante.

- En ce qui concerne le jury d'admission, il y a une modification de la liste de recrutement

DG : la différence vient de l'audition par la section de jury d'admissibilité. Le jury d'admission se base sur le dossier écrit et les remarques du jury d'admissibilité. Donc divergences possibles et audition du président d'admissibilité par le jury d'admission (11 membres: 5 du CS/ 5 personnalités nommées/DG président). Donc pas de coup en douce. Le vote est à bulletin secret.

Problème de l'autodistribution, au niveau DR2 mais aussi des CR : et là la tentation est trop grande de perdre l'objectivité nécessaire.

CSS 2/4/6 précédentes se sont fait remarquer par un beaucoup trop grand taux d'autodistribution.

- Dans la CSS 8 un taux d'autodistribution de 56% serait "normal" étant donné la représentation des membres par rapport aux Unités dépendant de cette CSS.

- Y a-t'il une règle de répartition entre Paris/province pour la création d'Unités ?

DG : non pas pour cette commission.

D'autre part les candidats Directeurs d'Unité seront auditionnés par une section du C.S.

Il est difficile de classer les projets de création par ordre préférentiel en fonction de la valeur scientifique - difficile car projets hétérogènes : CJF, création de novo, scission, renouvellement, succession etc...

Il faut créer en fonction de l'espérance de création scientifique qui peut s'ouvrir dans la période potentielle de 12 ans;

- CJF : 10 in et 12 out sont demandés
4 in et 6 out seront accordés.

- Sur quels critères se fait l'implantation d'une Unité créée ?

DG : il faut que l'Unité ait trouvé son implantation; si l'Unité est excellente, on lui trouvera une implantation.

Une scission ne se fait pas par mobilité géographique obligatoire. Si le projet est mur, la scissiparité est une bonne chose, comme le CJF qui essaime. L'unité qui s'est amoindrie, si la scissiparité se fait avec départ, se remplit de nouveau et redevient ingérable.

On ne finance pas les équipes mais les Unités, mais il faut que le système reste souple et non dogmatique.

- La place vacante pourrait-elle être remplie par des gens venant d'ailleurs ? Politique des sites ?

DG : un directeur d'U. devrait pouvoir devenir Directeur de Fédération.

- Concours 8 bis pour Neuropsychologie ? alors que les disciplines cognitives dépendent de la 10.

DG : au total 75 DR2 et 10 DR2 bis par concours interne/externe (en fait 5 CR1 extérieurs correspondant à une création d'emploi).

Ce choix a été fait par les commissions précédentes dont la 6 qui incluait cette discipline.

- Est-il raisonnable de créer un poste de neuropsychologie ? car il y a en France une grave crise de cette discipline que la création ponctuelle d'un poste ne résoudra pas. Il n'y a pas eu comme en Italie une nouvelle Ecole; En France quand on met deux neuropsychologues ensemble ils ne pensent qu'à se combattre.

- Le décès de Signoret laisse un vide dans cette discipline.

- Les postes fléchés posent un problème quand il n'y a pas de candidats.

DG : si aucun candidat n'a le profil, il n'y en aura pas d'admissible; soit il y aura report sur le concours ordinaire. L'INSERM n'a jamais fait de concours fléché au niveau CR, ce qui serait peut-être utile pour rééquilibrer le déséquilibre entre postes ouverts et le nombre de candidats.

Pour les DR : recrutement d'un CR vers la quarantaine qui peut demander un CJF constituant un noyau. pour les bis : la discipline n'a peut être pas été bien choisie;

- Critères différenciant CR de DR ?

DG : un DR dirige la recherche d'une équipe.

- Un CR INSERM hors formation peut-il avoir un financement spécial (hors les CRE)

DG : non, j'ai supprimé ce mode de financement à mon arrivée à la direction générale. pas de surprotection particulière.

- 36% des chercheurs INSERM sont des isolés, sont-ils réduits à l'inéfficacité ?

DG : non, ils ne sont pas isolés, c'est un abus de langage, être dans une Unité est seulement le nec plus ultra.

- le peu de recherche universitaire qui se fait actuellement se fait grâce aux chercheurs "isolés".

DG : il est difficile de réunir 3 CR INSERM isolés dans une Unité, le CJF a donc été créé. D'autre part les CR isolés sont "ferment" dans un autre organisme.

Il faut prévoir une session extraordinaire pour le rapport de conjoncture à rendre pour février 1992.

EXAMEN DES CRE

- Chaque sous-jury doit classer une dizaine de demandes

- En séance plénière : examen demandes de CRE et bilans de CRE

Pour les demande de CRE, un interclassement est fait pour les dossiers sélectionnés en réajustant le classement en tenant compte des critères choisis par les différents sous-jury.

Le classement des demande de CRE m'inspire quelques réflexions :

La qualité scientifique et rédactionnelle du projet, la discipline, la notoriété du chef de projet et l'engagement dans la voie de la réalisation (publications préalables dans le domaine) sont les critères retenus pour le classement; l'environnement est aussi très important, par exemple dans le domaine neuro-musculaire, il y avait 3 projets. Le projet du pastorien a été classé 2 places avant un projet localisé à la fac de médecine de Paris, et 4 places avant un projet universitaire de province. Il est vrai que la qualité scientifique des 3 projets faisait qu'ils pouvaient être classés à peu près dans le même ordre, bien que de bonne qualité tous les trois. (Ce qui expliquerait la politique de site prônée par le DG ?).

Cependant on peut dire que l'on ne prête qu'aux riches (en crédits, en environnement favorable, en publications dans de bonnes revues générales); c'est excellent pour la réputation de l'INSERM et son droit de regard sur la recherche des autres organismes, mais il me semble que c'est contradictoire par rapport à la volonté de la direction de décentraliser. Il semble que la politique de décentralisation consiste à imposer un quota de création d'unité ou de CJF Paris/province (nomadisme?), alors qu'il serait peut-être plus "naturel" de laisser des équipes de province se développer de leur propre

volonté, par exemple en leur procurant les moyens et l'évaluation critique dont ils ont besoin au moyen des CRE (dont des labos de prestige n'ont pas un besoin essentiel).

BILAN DE CRE

Dans ce cas la notoriété et le nombre de publications sont moins importants pour la notation et les "petites" équipes ne sont pas défavorisées : une équipe de prestige qui remercie l'INSERM DANS 40 publications pour un bilan de CRE reçoit la même note qu'une petite équipe avec 4 papiers.

Il est admis des universitaires qu'ils publient moins d'articles dans des revues à comité de lecture que de chapitres dans des livres et que, à un certain niveau, leurs communications en congrès correspondent à des invitations.

CREATION D'UNITES ET CJF

La commission trouve difficile de classer des objets aussi différents que renouvellement, examen quadriennal, scission, CJF d'une part et des projets touchant des disciplines différentes d'autre part.

La séance consacrée à ce sujet a été très longue, plusieurs tours de table ont été faits, ce qui permettait de bien confronter les opinions de chacun.

COMPTE RENDU DE LA CSS N°9 Session de printemps 1991

EXPOSE DU DIRECTEUR GENERAL ET DEBATS

Quelques rappels - Les Unités : engagement le plus lourd de l'INSERM, lieu d'échange entre milieux complémentaires, longévité maximum 12 ans si recreation ou 15 ans (12+3) si succession. Le système ne peut fonctionner qu'au travers d'une évolution sereine. Les CJF : ne doivent être créés ni trop tôt, ni trop tard. Perspective de CRE : 120 (avec CNAMTS)

QUESTIONS : Chercheurs INSERM hors unité 36 % ! Le DG répond que l'INSERM ne "tient" pas ses chercheurs dans "ses" laboratoires. Il est conseillé aux Chercheurs en difficulté de rejoindre une unité mais ce n'est pas une obligation.

- SUIT UN LONG ECHANGE SUR L'UNIVERSITE : Relations avec les unités ayant passé une convention avec l'INSERM : l'Université s'occupe de l'infrastructure, l'INSERM souhaite gérer la coopération sur le fond. Les CSCRI doivent jouer un rôle dans l'information réciproque. Pour les Universités n'ayant pas signé d'accord : il existe une convention cadre pour 6 ans.

Il n'y a pas réciprocité, en 3 ans : 15 Chercheurs sont passés de l'Université vers l'INSERM et 2 seulement dans le sens inverse. Le seuil d'autoprotection de l'Université est trop fort (2/3 des CRE vont vers l'Université). L'université n'arrive pas à trouver sa place entre la recherche et l'enseignement supérieur. P.LAZAR souhaite que l'Université accueille des Chercheurs comme universitaires plutôt que comme chef de labo universitaire. Ce qui est spécifique à l'Université : c'est la recherche sur les connaissances nouvelles, l'INSERM développant des recherches analytiques verticales. Un problème réside dans le fait que l'Université développe des recherches de type analytique au détriment de sa fonction d'enseignement. La fonction d'enseignement est dévalorisée (considérée comme une charge). Le vrai métier d'universitaire est de revoir son enseignement tous les ans.

CONCOURS DR2 : Pas de distinction entre concours externes et concours internes. Le concours bis est décidé entre la direction et le Président de la Commission. La Commission est souveraine pour l'admissibilité. Le jury d'admission ne doit pas déplacer un candidat sans discussion avec le président de la Commission.

RAPPORT DE CONJONCTURE ET SITES : Rapprocher la réflexion du site. Il y a de vrais problèmes de restructuration de site. La règle des quotas Paris / Province (1/3 ; 2/3) ne pourra être dérogée que dans le cadre d'une politique de site.

RESULTATS DE LA COMMISSION : Appartenant à une commission du CNRS, SAUZADE et LALLEMAND ont démissionné de la CSS 9, à la demande de P.LAZAR.

EXAMENS QUADRIENNAUX : Avis favorables : pour les Unités U37 (ROSY ELOY), U128 (BALNY), U219 (LHOSTE), U275 (LE CARPENTIER).

Remarques : Les unités de ROSY ELOY et de LHOSTE en fin de mandat sont fermées. La succession de LHOSTE semble assurée (LAVALETTE), par contre l'unité de ROSY ELOY (Biomatériaux) sera fermée définitivement, l'appel d'offre pour une reprise n'ayant fait l'objet d'aucune réponse. Bien que l'avis sur l'activité scientifique ait été favorable, la situation de l'unité n'a cessé de se dégrader au cours des deux précédentes années. La succession n'a pas été préparée et l'ensemble des personnels laissés dans l'ignorance. Pas de réunion de conseil d'unité. Les ITA notamment sont victimes de la situation. La Commission émet le vœu qu'une nouvelle unité soit créée dans ce secteur important des biomatériaux mais souhaite que la direction n'en soit pas confiée à ROSY ELOY.

EXAMEN AVANCE A DEUX ANS : U 103 (RABISCHONG) : avis favorable.

Remarque : Cette unité avait fait l'objet d'un avis défavorable de l'ancienne commission. Il semble qu'un léger redressement de la situation soit observé. Cependant, l'unité souffre de la faiblesse de l'encadrement scientifique (il faudrait recruter des jeunes chercheurs) et du peu d'attention de la part des pouvoirs publics concernant le développement du GBM dans le domaine du handicap. Les problèmes masqués par le vote positif ne manqueront pas de se poser.

CREATION D'UNITE * :

1. LAVALETTE (succession LHOSTE) - 2. BONGRAND (CJF).

CREATION DE CJF * :

1. DEGOULET

* Remarque : toutes les demandes ont été prises en considération.

EXAMENS COMPLEMENTAIRES :

Avis favorables pour POURCELOT (U316) et BENABID (U318) .

INTEGRATION DANS LES CORPS DE CHERCHEURS :

LARROQUE : avis favorable.

TITULARISATION DES C.R. :

Avis favorables pour : JAULENT, PAPATA, CHALON, DELON-MARTIN, DUSSERT.

CLASSEMENT DR2

1. BREGETOVSKI, 2. SALMON, 3. BURNOD, 4. CHARLIER, 5. DACULSI, 6. CROISY, 7. MICALLEFF, 8. ex-quo DOMURADO, MAGNIN, REMY, BLINOWSKA, GRUAZ-GUYON.

DEMANDES DE C.R.E.

1. BUC, 2. DUBOIS, 3. MORNON, 4. MANI (CNAMTS), 5. MAGNALON (CNAMTS), 6. LIVOLANT, 7. SIGOT , 8. VINCENT, 9. THIRIET, 10. LEGRAND (CNAMTS), 11. CAZAUX, 12. BELOEIL, 13. ROUSSEAU, 14. CERF, 15. VERT, 16. RICHARD...

DESIGNATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL SECTORIELLES

Biomatériaux : DACULSI, GAUX, STOLTZ, CAPRANI

Prospective : LEROY

Recherche clinique : CELSIS, STOLTZ, REDONDO, PERNIER, BARDOU, GAUX

Valorisation : DACULSI, PERNIER, LEROY, STOLTZ

Imagerie : CELSIS, BAZIN, PERNIER, GAUX, AUBRY

Informatique Médicale : AUBRY, CELSI, PERNIER

Phisico-Chimie : SANTUS, BALNY, HERVE, STOLTZ, CROISY

Handicap : BAZIN

INTERCOMMISSIONS (IC)

L'EXPOSE DU DG

Les intercommissions nommées par le DG après consultation du ministre et après avis du C.S. sont composées d'une majorité de nommés (15) contre 10 élus.

Seule l'intercommission sur les maladies parasitaires a une logique scientifique un peu particulière, c'est le C.S. sortant qui l'a voulue et qui a souhaité une présence plus importante dans ce domaine.

Les 3 autres intercommissions dérivent des anciennes :

- Handicap/Vieillessement, - Recherche clinique, - Prévention / Evaluation des systèmes de santé.

Selon Ph. LAZAR 15 nommés et 10 élus c'est mieux, cela permet de décharger les élus des CSS.

Cela impose également des contraintes car les engagements à long terme (recrutement de chercheurs, créations d'unités) ne peuvent être réalisés pour des raisons de nature soit disant consensuelles dans la structure des IC.

Par contre, il sera possible d'infléchir la politique scientifique à long terme par des mécanismes de fléchage.

LE CENTRE DE L'ACTIVITE DES I.C. :

AGENCE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
--

Hélas ! peu ou pas de moyens disponibles !

Même si 92 ne doit pas être une trop mauvaise année pour le budget de la recherche (selon Ph. LAZAR), le système des autorisations de programme introduit des contraintes qui interdisent de dégager des moyens nouveaux.

Un espoir ? La Commission ministérielle pour le développement de la recherche en santé publique (créée en mars 90, elle doit se réunir fin septembre 91 !)

Donc aux IC de faire pression sur les pouvoirs publics. A nous d'apporter des "éléments de conviction"... selon Ph. LAZAR !

De qui se moque-t-on ? Des travailleurs de la recherche et de l'ensemble de la nation qui attendent des progrès substantiels dans le Handicap, en matière de recherche clinique, en prévention ? Du tiers-monde qui attend des pays riches des actions significatives dans le domaine des maladies infectieuses parasitaires ?

On entend trop souvent dire dans les milieux scientifiques eux-mêmes que la recherche n'avance pas (notamment dans le domaine de la cancérologie). Et pourtant quels progrès en recherche fondamentale, quelle révolution, mais avec des retombées insuffisantes et tardives au lit du malade. Les structures de la recherche clinique sont en cause, les actions en matière de handicaps trop timorées,... **Le nerf de la guerre manque : les moyens.**

Prétendre faire avancer les problèmes de santé publique sans moyens tient de l'hypocrisie. On veut faire croire à la prise en charge des problèmes mais on se contente d'insufler du vent.

Bon courage aux inter-commissions.

Jean-Pierre BAZIN.

CSS N° 10 Session de printemps 1991

INTRODUCTION DE LA SESSION PAR LE DIRECTEUR GENERAL

Les informations et les données suivantes me paraissent devoir être soulignées.

- Concernant les demandes de créations d'unités cette année, 50 demandes sont déposées dont 13 émanent de CJF. Le nombre des créations envisageable pour l'année 92 n'est pas encore connu.
- Concernant les CJF, au total 22 demandes pour 10 à 12 ouvertures prévisibles en 92. Le principe des CJF est précisé ; il s'agit de contrats portant sur 3 ans prolongeables à 4 ans et de façon très exceptionnelle à 5 ans. La dotation budgétaire est de 250 KF par an. Ils sont exclus de la gestion décentralisée par les ADR. Ils doivent servir à inciter et favoriser l'émergence de nouvelles unités. Dans l'esprit de Monsieur le Directeur Général, ils constituent "un coup d'accélérateur" qui devrait aider un groupe à atteindre sa "majorité" en ce qui concerne le processus d'élaboration d'un projet de création d'unité. "Les CJF doivent être attribués ni trop tôt ni trop tard. Tous n'ont naturellement pas vocation à être créés en unité."
- Concernant les fermetures d'unités, le D.G. rappelle que les unités sont créées pour une longue durée, 12 ans en principe ; mais qu'elles ne sont pas permanentes. La non création ou recreation d'unités, la fermeture d'unités entraînent forcément des problèmes humains qui doivent être réglés par l'organisme à un autre niveau que les CSS.
- Concernant le classement des projets de créations d'unité, le D.G. rappelle qu'il pourra faire l'objet de modifications introduites par le Conseil Scientifique, ceci d'autant plus que l'audition des directeurs de projets d'unités par le Conseil Scientifique est introduite dès la session de juin ! Il précise enfin qu'une nouvelle procédure, reposant sur la base d'un avis qualitatif émis par les CSS et d'un classement effectué ensuite par le seul Conseil scientifique, était envisagé pour les prochaines sessions.

SESSION DE PRINTEMPS PROPREMENT DITE

Créations d'unités

7 demandes ont été déposées à la CSS N°10, le classement et la nature des projets sont les suivants :

- 1 - SANCHO GARNIER (unité constituée, épidémiologie des cancers)
- 2 - FARDEAU (projet reposant sur un regroupement de chercheurs économie et santé)
- 3 - ALPEROVITCH (scission, épidémiologie en neurologie et psychologie)
- 4 - COLVEZ (CJF décentralisé Paris --> province en fin de contrat, épidémiologie du vieillissement et incapacités)
- 5 - CHEVRIE (projet reposant sur un regroupement de chercheurs langage)

- 6 - FAIVRE (création autour d'un registre du cancer épidémiologie clinique en hépatogastroentérologie)
- 7 - PAPIERNIK (restructuration prévention et évaluation des risques en périnatalité)

Contrats Jeunes Formation (CJF)

2 demandes classées dans l'ordre suivant :

- 1 - CHASTANG (3ème candidature)
- 2 - HECBERG (2ème candidature)

2 bilans d'activité CJF 88-12 COLVEZ favorable
 CJF 88-14 MERAULT favorable

Examens quadriennaux

Bilan favorable pour les U.149 et 170.

Avis défavorable à l'U.70, motivé :

- a) par le manque de chercheurs et l'absence de perspectives de recrutements ou d'accueil de chercheurs dans les années à venir,
- b) une stagnation des thématiques et de l'activité scientifique depuis l'évaluation précédente,
 Le problème du devenir et de la réinsertion des 13 ITA travaillant dans l'unité est évoqué, il reste à résoudre.

En conclusion de cette partie du travail de la CSS N°10 :

- a) on peut dire que le déficit accumulé, en ce qui concerne les créations d'unités (création / fermeture = - 2 unités) au cours de la précédente mandature, a très lourdement pesé sur les décisions de la CSS qui a du rendre des arbitrages difficiles entre des projets de qualité mais réunis dans une compétition par trop inégale compte tenu de leur nature, leur contexte et des circonstances propres à chaque projet par exemple :

2 demandes en 4ème candidature

1 demande en 2ème candidature

en compétition avec CJF décentralisé de Paris vers la province 2 ans plus tôt, en première présentation mais en fin de contrat !!!

- b) La fermeture de l'U.70 de Montpellier et les difficultés à prévoir pour la réinsertion des ITA dans des unités de la région dont l'activité et la thématique sont différentes risquent d'augmenter le nombre des ITA hors unité. A quel moment et sous quelle forme le travail de "Conseil" doit-il intervenir ? Quelle instance doit en être chargée ? Qui doit prendre les décisions ? Quel sera l'avenir de nos collègues du CNRS impliqués dans cette formation et qui risquent de devoir abandonner purement et simplement les projets auxquels ils contribuaient ?
- c) On peut s'interroger sur l'opportunité d'introduire la procédure d'audition, des candidats directeurs de projets de créations d'unités, par le Conseil scientifique. N'est-ce-pas donner trop de poids au directeur par rapport à l'ensemble de l'équipe impliquée dans le projet ? Un Conseil scientifique moins spécialisé que la CSS sera-t-il vraiment plus apte à effectuer un classement sur des bases rigoureuses à partir d'une audition, d'un dossier et d'un avis de CSS ?
- d) l'inégalité de la compétition entre des structures de nature très différentes pose de façon très aiguë le problème des CJF et de la décentralisation : faut-il pour une équipe prendre ce risque important alors que les chances d'être créé sont faibles ?

Et que dire de l'éventuelle implication d'ITA dans ces projets ? Quel avenir pourra être proposé aux équipes ainsi constituées qui auront joué le jeu et auront émigré vers des lieux où le tissu INSERM est faible et devrait être renforcé et où, en cas d'échec, le repli vers des unités existantes est incertain ?

Contrats de Recherche Externes (CRE)

39 demandes ont été examinées. 11 devant être financées, le DG a demandé de classer 22 contrats et de désigner ceux pouvant être proposés à CNAMTS

- 1 - LE NORMAND *
- 2 - BOUTRON
- 3 - GROSCLAUDE
- 4 - CHAPERON
- 5 - ROTH
- 6 - FLAMENT *
- 7 - GERBERT
- 8 - JALBERT *
- 9 - HAMEURY *
- 10 - STOLL
- 11 - MAURETTE
- 12 - ANDREEWSKY
- LEBRUN-CARDOU *
- CHEVRIE
- SANDNER
- 16 - POOLAGGI *
- LEMOINE
- LAUNAY
- THOMAS
- 20 - VIDOU
- NATHAN TOBIE

* Dossier CNAMTS

Recrutement DR2 - Promotion CR1 - DR2

33 demandes pour 7 possibilités à la CSS N°10

5 candidats ne relevant pas des disciplines de la CSS n'ont pas été reconnus admissibles, 14 candidats ont été classés.

COMMISSION SCIENTIFIQUE SPECIALISEE N° 21

La CSS N°2 a siégé du 27 au 31 mai 1991 . en voici les résultats et les commentaires que ceux ci suggèrent

CONCOURS D'ACCES A DR 2 :

7 postes ont été ouverts à la css 2 dont 1 fleché en biologie moléculaire des transports membranaires ; aucune candidature n'ayant été déposée sur ce dernier poste ,ce sont en fait 6 promotions au grade de DR 2 qui semblent assurées .

18 candidats se sont présentés , le classement final est le suivant:

1	DEMEMES Danièle	U 254	Pujol
2	REYL-DESMARS Florence	U 10	Lewin
3	POGGIOLI Josiane	CJF 88.07	Paillard
4	NOEL Laure-Hélène	U 90	Drueke
5	HEYMAN Martine	U 209	Desjeux
6	DEZUTTER-DAMBUYANT C	U 209	Thivolet
7	FOURMY Daniel	U 151	Vaysse
8	CHANSEL Dominique	U 64	Ardaillou
9	AMIRANOFF Brigitte	U 239	Potet
10	VERRIER Bernard	U 270	Mauchamp
11	ex aequo		
	AFRAHAMIAN Marc	U 61	Haffen
	BAUDOUIN-LEGROS M	U 323	Agnastopoulos
	BOUHOUS Danièle	U 76	Carton
	CASELLAS Daniel		Mimran
	HORNYCH Antonin	U 28	Druet
	JEANNIN Jean-Francois	U 252	Martin
	MORLIERE Parice	U 312	Dubertret
	REMY Lionel	U 218	Doret

L'analyse rapide de cette liste conduit à évaluer à 60 % le taux d'autodistribution en prenant en compte les 10 premiers classés ,ce taux descendant à 50 % si l'on ne considère que les 6 premiers classés Enfin ,sur les 8 candidats classés 11 eme ex aequo ,3 viennent d'unités représentées à la CSS 2 .

EXAMENS QUADRIENNAUX D'UNITES

12 Unités étaient en examen quadriennal à cette cession : 9 unités propres à la CSS 2 (U 10, U 90, U 151, U 209, U 229, U 246, U 251, U 315, U 319) et 2 unités rattachées principalement à d'autres CSS ((U 218, (CSS 8) et U 270, (CSS 7)) ; enfin ,l'unité 290 faisant également l'objet d'une évaluation par la CSS 3

L'ensemble de ces examens a donné lieu des avis favorables pour la poursuite du mandat du directeur ,avis donnés à l'unanimité.

SUIVI A 2 ANS

2 unités étaient soumises à un examen intermédiaire après 2 ans de mandat :

- U 260 Gérolami (Marseille) : reconduction du mandat du directeur demandé pour 4 ans vote oui à l'unanimité

- U 80 Revillard (Lyon) : question posée : les recommandations faites par la précédente CSS ont-elles été suivies : oui à

l'unanimité

Remarque : l'U 80 , qui est une Unité mixte INSERM / CNRS est , à la demande des organismes de tutelle en cours de restructuration . Ceci conduit , pour les personnels , à de gros problèmes dont on peut se demander s'il ne vont pas entraîner à très court terme une implosion de l'unité. Problème à suivre de très près !

Une motion a été proposée par Mr ARDAILLOU , Président de la CSS 2 destinée à encourager Gabriel BAVEREL et Jean-Pierre REVILLARD à déposer une demande de création d'unité de Néphrologie à Lyon , à l'échéance du mandat actuel. voté oui à l'unanimité.

CANDIDATURE A LA DIRECTION VACANTE DE L'U 192

La candidature de Michel BROYER à la succession de Renée HABIB à la direction de l'U 192 pour 3 ans (avant recreation) a reçu 23 oui et 1 abstention .

DEMANDES DE CREATION D'UNITE

8 demandes de créations , dont 2 de novo (Bataille et Poujeol) , 3 après 3 années de CJF (Figarella , Paillard , Fournié) 2 recreations à la fin d'un mandat de 12 ans , (Pouliquen et Schmitt) 1 création après mandat de 3 ans (Girolami)

- Dominique BATAILLE (Montpellier)			
Prise en considération :	24	oui	, 0 non , 0 abs
- Catherine FIGARELLA (Marseille)			
Prise en considération :	24	oui	, 0 non , 0 abs
bilan CJF :	24	oui	, 0 non , 0 abs
Prolongement à 4 ans CJF	24	oui	, 0 non , 0 abs
- Michel PAILLARD (Cordeliers Paris)			
Prise en considération :	24	oui	, 0 non , 0 abs
Bilan CJF :	24	oui	, 0 non , 0 abs
Prolongement à 4 ans CJF	24	oui	, 0 non , 0 abs
- Philippe POUJEOL (Saclay)			
Prise en considération :	19	oui	, 3 non , 2 abs
- Gilbert FOURNIE (Toulouse)			
Prise en considération :	1 tour	11	oui , 6 non , 7 abs
	2 tour	10	oui , 7 non , 7 abs
	3 tour	9	oui , 9 non , 6 abs
après rediscussion	4 tour	13	oui , 5 non , 6 abs
Bilan CJF :		24	oui , 0 non , 0 abs
Prolongement à 4 ans CJF		22	oui , 0 non , 2 abs
- Daniel SCHMITT (Succession de Jean THIVOLET, Lyon)			
Activité des 4 dernières années	24	oui	, 0 non
Création SCHMITT	24	oui	, 0 NON
- Yves POULIQUEN renouvellement de mandat après 12 ans (Hôtel Dieu ,Paris)			
Prise en considération	24	oui	, 0 non , 0 abs
- Jean-Pierre GIROLAMI création après mandat de 3ans (Toulouse)			
Prise en considération	23	oui	, 0 non , 1 abs

CLASSEMENT FINAL :

- 1 SCHMITT
- 2 PAILLARD
- 3 POULIQUEN
- 4 BATAILLE
- 5 FIGARELLA
- 6 GIROLAMI

7 POUJEOU
8 FOURNIE

COMMENTAIRE:

La règle de l'interclassement des demandes de création de novo et des créations d'unités existantes conduit, à la CSS 2, à la fermeture assurée de l'unité 133 (Girolami) alors que celle-ci n'a fait l'objet d'aucune critique scientifique ! ! !

CONTRATS DE RECHERCHE EXTERNES

26 demandes de contrats de recherche externe ont été déposées à la CSS 2. 7 contrats seront financés par l'organisme, auxquels pourront s'ajouter quelques contrats financés par la CNAMS.

après lecture des rapports et discussion, 14 demandes sont retenues pour le classement final :

1	GUILLOU	
2	POUYSEGUER	
3	PARINI	
4	SERVIN	-proposé à la CNAMS
5	VIENNER VACHER	-proposé à la CNAMS
6	LADZUSKI	
7	DOUCET	
8	CHARPENTIER	-proposé à la CNAMS
9	GODEMENT	-proposé à la CNAMS
10	PICHON	
11	RAMPAL	
12	PAVLOVITCH	
13	PLOUET	-proposé à la CNAMS
14	ALVARADO	

COMMENTAIRES

1 - VISITES D'UNITES :

Les questions qui préoccupent en premier lieu les ITA rencontrés au cours des visites concernent les concours internes :

hétérogénéité du comportement des jurys quant aux types de questions posées

les " règles du jeu " changent d'une année à l'autre et d'un jury à l'autre

devant le nombre important et persistant de déclassés, le niveau de certains candidats étant nettement supérieur au grade postulé, ceci entraîne encore et toujours (et ce, depuis 1985 !) un dysfonctionnement conduisant des ITA ayant le niveau requis à des échecs répétés. Il semble urgent de réactiver l'idée d'une procédure d'évaluation sur le lieu de travail afin de redonner des chances raisonnables de promotion aux personnels qui le méritent.

2 - CREATIONS ET FERMETURES D'UNITE

Le système actuel va conduire à la fermeture d'unités n'ayant pas de critique majeure quant à leur activité scientifique ; il serait intéressant de faire une statistique en faisant le rapport du nombre de personnels ITA et Chercheurs stabilisés dans une unité nouvellement créée au nombre de personnels " déstabilisés " par la fermeture de leur Unité...

